

COMMERCE INTERNATIONAL

Doha : des experts de premier plan débattent des chances que Doha aboutisse en 2011

L'ECIPE (*European Centre for International Political Economy*) a organisé une table-ronde, le 24 février à Bruxelles, réunissant des experts de premier plan en vue d'analyser les chances d'aboutissement du round de Doha en 2011.

Le directeur de l'ECIPE, Frederik Erixon, a introduit l'évènement en affirmant qu'une fenêtre d'opportunité existait pour **conclure le round de Doha d'ici la fin de l'année** (impulsion politique du G20 de Séoul, intensification des travaux au sein de l'OMC, etc.). Il s'agit toutefois probablement de la **dernière chance de sauver Doha**.

Stuart Harbinson, ancien président du Conseil Général de l'OMC, a confirmé qu'une fenêtre d'opportunité réelle existait pour clôturer le cycle d'ici la fin de l'année. Selon lui, l'intensification des réunions de négociation technique est d'une ampleur jamais vue depuis la création de l'OMC et l'atmosphère est positive. La multiplication des négociations bilatérales, notamment Etats-Unis/Chine, ainsi que les engagements politiques pris à haut niveau, constituent également un point encourageant. Ces signes positifs doivent toutefois impérativement se concrétiser au cours des prochaines semaines. L'objectif est d'atteindre un accord politique au cours de la Ministérielle de juillet 2011 pour finaliser les éléments techniques d'ici décembre. Ceci implique qu'un projet d'accord apparaisse vers avril, le temps presse... A défaut d'un accord en 2011, il est très probable que Doha soit définitivement « enterré ».

Hugo Paemen, ancien chef des négociations de l'UE pour l'Uruguay Round, a pour sa part nuancé les propos des intervenants précédents, estimant qu'il était difficile de prévoir l'issue des discussions en cours à ce stade. Des signaux positifs sont toutefois effectivement perceptibles. Selon lui, le round de Doha souffre :

- de l'**absence de leadership de la part de l'UE et des Etats-Unis**, contrairement à l'Uruguay round ;
- du **faible rôle du Secrétariat Général de l'OMC** dans les négociations (i.e. Pascal Lamy et son équipe) : manque d'influence, de moyens et d'implication dans le déroulement quotidien des négociations. Le Secrétariat Général était bien plus puissant au cours de l'Uruguay round ;
- de l'**absence de franchise dans les négociations et de la multiplication des Ministérielles** au cours desquelles peu d'avancées sont obtenues.

Selon M. Paemen, il semble aujourd'hui que l'issue des négociations dépende largement d'un accord Etats-Unis/Chine.

M. Abbot, ancien directeur général adjoint de l'OMC, s'est également dit plus réservé que M. Harbinson et Erixon sur la possibilité de conclure Doha en 2011. Ce cycle a probablement souffert d'un agenda initial trop ambitieux et d'un manque de prise en compte de la nouvelle puissance des pays émergents (on a trop pensé que l'UE et les Etats-Unis allaient jouer les rôles clés).

Février / Début mars
2011

SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie—RDI
- Marché intérieur
- Environnement
- Evènements

OMC (Suite...)

Pascal Lamy s'impatiente

Au cours de la **réunion du Conseil général de l'OMC**, qui s'est réuni les 22 et 23 février à Genève, Pascal Lamy a appelé les délégations à **accélérer les négociations bilatérales, plurilatérales et multilatérales**.

Il a également fait part de son exaspération — le mot n'est pas excessif — de voir que **certains négociateurs n'avaient aucune instruction et estimaient qu'il n'était pas urgent d'atteindre des compromis**, et ce alors même que le Secrétariat Général de l'OMC et les Présidents des groupes de travail ont mis en place un programme de négociation intense qui s'apparente en certains aspects à une tentative de la dernière chance.

Pascal Lamy a ainsi affirmé que certaines délégations « *manquaient de respect vis-à-vis des efforts quotidiens intenses entrepris par les responsables des négociations pour faire avancer le processus* ».

Ces propos confirment que les négociations en vue de la conclusion du cycle de Doha sont à un tournant décisif.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LE JAPON

Bilan de la consultation sur l'avenir des relations commerciales avec le Japon

La DG Commerce de la Commission européenne a mis en ligne, le 21 février, une [synthèse des 87 contributions](#) reçues dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir des relations économiques et commerciales entre l'UE et le Japon.

Selon la Commission, les parties prenantes européennes ayant participé à la consultation ont principalement mis en avant le **besoin que le Japon réduise ses obstacles non tarifaires au commerce (normes, certifications, tests, etc.)**. Le niveau des droits de douanes imposé par le Japon aux importations est semble-t-il par contre moins problématique.

Ceci confirme les vues du gouvernement français pour lequel la négociation d'un ALE avec le Japon est inutile à défaut d'une réduction préalable des barrières non tarifaires japonaises.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA COREE DU SUD

Le Parlement européen approuve le projet d'ALE

Réunis en session plénière à Strasbourg le 17 février 2011, les députés européens ont [approuvé](#) le projet d'accord de libre-échange avec la Corée du Sud.

Selon les estimations du Parlement européen, la **levée immédiate des droits de douanes coréens sur les textiles et habillements européens, de l'ordre de 10% actuellement, permettront une réduction de coûts de 60 millions d'euros par an pour les exportateurs européens**.

L'entrée en vigueur de l'accord est escomptée pour le 1er juillet 2011

INDUSTRIE et RDI

Session d'information sur le futur Cadre Stratégique Commun de l'UE en matière de recherche et d'innovation – Bruxelles, 1er mars 2011

La Commission européenne a organisé, le **mardi 1er mars 2011**, une **session d'information sur le [Livre Vert](#) sur l'avenir des programmes européens pour la recherche et l'innovation (publié le 9 février 2011)**. Pilotée par Robert-Jan Smits, directeur général pour la recherche et l'innovation (DG RTD), cette session a permis à la Commission européenne de préciser certains éléments contenus dans son Livre Vert et de répondre aux questions des parties prenantes.

La réforme devrait bien être majeure

Pour M. Smits, « *il n'y aura pas de 8^e PCRD ni de 2^e CIP* », mais bien une fusion de ces programmes, intégrant également davantage l'Institut Européen pour la Technologie et l'Innovation (IETI).

Brendan Hawdon, chef de l'unité « Programme-Cadre et Simplification » (DG RTD), a ensuite précisé toute une série d'éléments :

- Le « Cadre Stratégique Commun » mis en place (le nom est a priori temporaire) aura pour objectifs principaux de **simplifier l'accès aux financements** (portails d'information uniques, règles et procédures communes, etc.) pour éviter de favoriser les « *insiders* » (structures étant parvenues à développer une expertise administrative des programmes de financement) ;
- Le Cadre visera à mieux « **coupler** » **recherche et innovation**, abordant toute la chaîne de valeur, « du laboratoire au marché ». Un soutien accru sera mis sur l'innovation et le développement des nouveaux marchés ;
- S'agissant des **modalités d'intégration de l'IETI** dans le Cadre, la Commission est soucieuse de renforcer ses compétences en vue d'en faire un pivot des actions européennes en faveur de l'innovation tout en maintenant son statut indépendant ;
- Pour ce qui est des **fonds structurels**, ils ont été maintenus à part afin de ne pas tout bouleverser, mais la DG Regio est fortement impliquée dans la préparation de ce nouveau cadre stratégique (pour rappel, les fonds structurels ont soutenu la RDI en Europe à hauteur de 86 milliards d'euros entre 2007 et 2013). Il convient de noter que la Commission estime que les fonds structurels sont les instruments les plus adaptés pour promouvoir certains volets de la RDI, notamment pour ce qui est du soutien aux capacités/infrastructures régionales de recherche (rénovation des universités, soutien aux laboratoires, etc.) ;
- Le Livre Vert ne mentionne pas toute une série d'instruments car il s'est concentré sur les principaux programmes. **Cela ne signifie pas pour autant que les instruments non explicitement mentionnés seront mis de côté.**

Echéances à retenir

- D'ici au mois de mai : publication d'un rapport provisoire synthétisant les premières contributions ;
- 20 mai : fin de la [consultation](#) publique (mais la Commission recommande de ne pas attendre cette échéance pour envoyer sa contribution) ;
- 10 juin : grande conférence (500 personnes escomptées) à Bruxelles pour évoquer les résultats de la consultation ;
- Fin juin : Proposition de nouveau cadre financier pour l'après 2013 ;
- Fin 2011 (à confirmer) : Présentation des propositions législatives portant sur la Cadre Stratégique.

INDUSTRIE et RDI (Suite...)

Lancement du 3ème appel *Innovation Express* (ouvert jusque fin avril 2011) : l'interclustering au bénéfice des PME

Le [3ème appel](#) à projets Innovation Express a été lancé, dans le but de favoriser de nouvelles coopérations entre PME membres de clusters européens/internationaux partenaires.

De quoi s'agit-il?

Après le succès des deux appels à projets précédents, ayant touché 140 clusters et 500 PME, **8 partenaires européens dont Oseo** ont décidé de prolonger cette dynamique positive (les autres partenaires étant la Région Ile-de-France, Dasti pour le Danemark, ClusterLand pour la Haute-Autriche, la Région Wallonne, l'agence de l'innovation flamande IWT, la Région Catalogne, Vinnova pour la Suède et l'agence polonaise de développement pour les PME PAED).

Les projets d'interclustering aux niveaux européen et international doivent porter sur « *l'initiation, l'amorce, le démarrage de coopérations technologiques et stratégiques durables au niveau européen et international entre clusters, en s'appuyant sur les gouvernances des pôles/clusters afin de préparer un plan d'action pour le bénéfice des PME* ».

Les plans d'action soumis doivent « *se traduire par des activités de définition d'axes technologiques communs, de benchmarking, de mutualisation d'informations ou de formations, de mobilité, afin de permettre aux PME (5 à 10 par pôle/cluster) d'identifier des idées de projets communs, d'initier des coopérations technologiques, de créer des consortiums, d'acquérir une meilleure vision du marché à l'international, et de donner de la visibilité au pôle/cluster et à ses PME à l'étranger. Oseo financera les PME des pôles /clusters (pôles de compétitivité, SPL et grappes d'entreprises), dépositaires d'une telle proposition, à hauteur de **15k€ maximum par PME, représentant 75% maximum des dépenses éligibles**, pour plusieurs PME par pôle/cluster, en mettant l'accent sur les synergies déjà existantes entre les programmes régionaux, nationaux et européens permettant d'aboutir à de telles coopérations technologiques* ».

Comment cela marche-t-il concrètement?

Les gouvernances des pôles partenaires doivent soumettre un plan d'action prévoyant l'implication de plusieurs PME parmi leurs membres (5 à 10), sans avoir à les identifier au moment du dépôt du dossier initial (i.e. avril 2011). Les pôles doivent donc avancer certains frais de fonctionnement.

Dans les 4 mois suivant le dépôt du dossier, les pôles doivent choisir les PME concernées et remplir des fiches de qualification. Oseo vérifie ensuite leur solvabilité avant de donner son feu vert.

Les subventions sont versées directement aux PME par Oseo, mais un mécanisme de rétribution au bénéfice des pôles doit être établi. Une partie de la subvention ne fait donc que transiter par l'intermédiaire des PME.

La coopération effective entre les PME des pôles concernés se déroule ensuite pendant 8 à 12 mois, avec l'appui des gouvernances des pôles et en partenariat avec le chargé d'affaires d'Oseo désigné.

Vos interlocuteurs chez Oseo :

Isabelle Lebo, chef de projet Europe (isabelle.lebo@oseo.fr), et Michel Ganoote (michel.ganoote@oseo.fr), Délégué Europe et Coordinateur du réseau Tactics.

Pour plus d'information, l'Antenne du Pôle UP-tex à Bruxelles est également à votre service (voir coordonnées à la dernière page).

INDUSTRIE et RDI (Suite...)

Le Centre Commun de Recherche de l'UE publie un rapport sur les ERA-NET

Le Centre Commun de Recherche de l'UE a publié un [rapport](#) sur les ERA-NET (*European Research Area Networks*) visant à les répertorier et à analyser leurs activités. L'étude a été réalisée entre octobre 2009 et janvier 2010 et n'inclue que les ERA-NET créés avant le démarrage de l'étude (CROSSTEXNET, créé en novembre 2009, n'est donc pas inclus). Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- La grande majorité des ERA-NET portent sur des domaines scientifiques et techniques ;
- Les ERA-NET évoluent d'une fonction de mise en réseau à une approche véritablement stratégique au fur et à mesure du temps (définition d'agendas de recherche conjoints et lancement d'appels à projets transnationaux). Seuls 10% des ERA-NET n'envisagent pas de lancer d'appels à ce stade ;
- De plus en plus de pays souhaitent s'impliquer dans des ERA-NET (plus d'une cinquantaine) sachant que la France est le pays le plus impliqué, devant l'Allemagne et l'Espagne ;
- Les ERA-NET comprennent en moyenne 13 membres ;
- Il y a souvent une corrélation positive entre intensité R&D régionale et implication dans les ERA-NET, même si l'implication faible des pays nordiques est une exception notable ;
- La grande majorité des coordinateurs d'ERA-NET sont des structures nationales ;
- Les thèmes les plus porteurs sont les nanotechnologies, l'alimentation/agriculture/pêche, la santé et l'environnement ;
- La priorité des ERA-NET est la recherche appliquée. Toutefois, les PME sont encore sous-impliquées dans les appels.

Publication d'un rapport intermédiaire sur les technologies génériques clés

Le groupe de haut-niveau européen sur les technologies génériques clés, institué par la Commission en juillet 2010 ([brochure](#)), vient de publier son [rapport](#) préliminaire sur les enjeux pour l'Europe liés à la maîtrise et au large déploiement industriel de ces technologies (nanotechnologies, micro and nanoélectronique, matériaux avancés, photonique, biotechnologies industrielles et système de production avancé) en Europe.

Ce rapport présente notamment une analyse SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*) portant sur les matériaux avancés (voir p. 30) :

- **Forces** : recherche fondamentale performante, main d'œuvre qualifiée, leadership technologique et commercial dans toute une série de domaines et applications multiples ;
- **Faiblesses** : insuffisance en termes d'usines pilotes et de larges démonstrateurs, position internationale en déclin relatif, législations européennes complexes et bureaucratiques, et absence de réelle stratégie européenne pour soutenir le secteur ;
- **Opportunités** : les matériaux avancés sont essentiels pour faire face aux défis environnementaux et sociétaux et les nouvelles applications sont « enthousiasmantes » ;
- **Menaces** : Rareté des matériaux/ressources, industrie manufacturière en déclin et ingénieurs en nombre insuffisant.

Le rapport évoque également une perspective de croissance annuelle du secteur des matériaux avancés de l'ordre de 6% d'ici à 2015.

Le rapport final sera publié en juillet 2011.

INDUSTRIE ET RDI (Suite...)

Finalisation de l'appel NMP du PCRD de Juillet 2011 en vue

Selon un document de travail portant sur l'appel Nanomatériaux et Technologies de Production (NMP) du PCRD datant du 11 février 2011, plusieurs thématiques devraient porter sur les activités des membres d'UP-tex :

- **Jonction de matériaux dissimilaires faisant appel à de nouvelles approches et technologies ;**
- **Matériaux auto-curatifs post-traumatiques** (blessures causées par le feu, la glace, un choc, une écorchure, etc.) permettant le développement d'usages multifonctionnels. Les améliorations obtenues pourraient concerner l'incorporation de nano et microcapsules contenant des substances chimiques réparatrices dans des matrices polymères, ou encore la diffusion d'agents auto-curatifs en réaction à des stimuli externes (stress, température, bactéries, etc.). Les matériaux en question pourraient être des polymères, des composites à base de polymères, des textiles, etc. ;
- **Biomatériaux pour l'amélioration des performances des implants médicaux** : ce volet vise notamment à améliorer la stabilité et la durabilité des implants ;
- **Matériaux pour l'industrie créative : Identification de business models et de marchés pour ces matériaux, évaluation et analyse des meilleures pratiques en vue de mieux insérer les designers dans la chaîne de valeur** : Des pistes d'action visant à faciliter la contribution des matériaux au développement du marché des industries créatives (design, textile, vêtements de sport, design industriel, etc.) devraient être esquissées.
- **Nouvelles technologies pour le moulage, le retrait de matériaux et les processus de formation** : Ce volet vise à favoriser le développement des nouveaux matériaux apportant des améliorations en termes de neutralité carbone, de qualité, de recyclage, de poids ou encore de fonctionnalité ;
- **Matériaux innovants et technologies permettant des réductions de poids des véhicules de transport routier** : Ce volet vise à promouvoir des matériaux et technologies permettant une réduction du poids structurel des véhicules routiers (polymères à fibres renforcés, matériaux multifonctionnels, etc.), à développer les technologies permettant la jonction des matériaux concernés, à tester la fiabilité des nouveaux matériaux ou encore à réaliser du prototypage ;
- **Lancement d'un ERA-NET sur la nano-médecine.**

L'appel devrait être lancé vers la mi-juillet 2011.

Initiative de l'UE sur les emprunts obligataires européens pour le financement de projets d'infrastructures dans le domaine de l'énergie, du transport et des TIC

L'UE et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) vont lancer une initiative visant à **soutenir le développement des emprunts obligataires** visant à faciliter le financement de grands projets d'infrastructures dans des domaines spécifiques où de lourds besoins financiers existent, à savoir les **réseaux de transport, les infrastructures énergétiques ou encore les TIC**. D'autres acteurs financiers institutionnels pourraient intégrer le dispositif.

L'UE et la BEI mettront notamment en place des garanties **via des instruments financiers de partage des risques**.

Une [consultation publique](#) a été ouverte sur le sujet le 28 février 2011 et s'achèvera le 2 mai 2011.

INDUSTRIE ET RDI (Suite...)

Politique régionale : les Régions françaises tirent la sonnette d'alarme

Plusieurs Régions françaises ont fait publiquement part de leurs craintes concernant l'avenir de l'objectif « **Compétitivité Régionale et Emploi** » de la politique régionale, lequel leur permet de bénéficier d'enveloppes substantielles de FEDER. Elles s'affirment en effet perplexes vis-à-vis de la position de la France qui plaide pour une réduction du poids de la politique régionale dans le budget de l'UE (voir notamment l'[article](#) de la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français).

Du côté du gouvernement français, la réponse semble toutefois être claire : il n'est aucunement question de réduire les fonds structurels destinés aux Régions françaises, mais le rattrapage économique des régions de convergence (i.e. régions les plus pauvres d'Europe) permettra naturellement une réduction de coûts pour la politique régionale. Cette convergence semble être attestée par le **déclin économique relatif des régions françaises** : alors que 7 d'entre elles disposaient d'un PIB moyen par tête inférieur à 90% de la moyenne de l'UE en 2007, elles étaient 11 en 2008. La coalition des Régions promouvant la création d'une catégorie de « Régions intermédiaires » devrait donc se renforcer.

MARCHÉ INTERIEUR

Étiquetage des produits textiles : le Parlement européen persiste et signe

Au cours de l'examen du [projet de rapport](#) de M. Manders (ALDE/NL) sur la **proposition de règlement sur les dénominations des produits textiles et l'étiquetage y afférent**, intervenu en commission du Marché Intérieur et de la Protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen le 28 février 2011, les députés ont confirmé leur position dure vis-à-vis des Etats membres et de la Commission.

M. Manders a indiqué que le Parlement ne céderait pas sur les amendements portant sur **le Made In** (à la fois sur les dispositions d'application obligatoire et volontaire), **l'étiquetage des substances d'origine animale, la création de symboles d'identification des fibres ou encore l'inclusion des feutres dans le règlement**. Les députés sont uniquement prêts à **exclure les jouets** du champ du futur règlement en raison de leur traitement spécifique prévu par la directive Jouets.

Le rapporteur a également tenu à exercer une pression forte sur la Commission européenne s'agissant de la **clause de révision** souhaitée par les députés en vue de préparer une **réforme plus substantielle de l'étiquetage des produits textiles (harmonisation des tailles, étiquetage pour l'entretien, prise en compte de l'inflammabilité, etc.)**. Il a en effet demandé à la Commission de démontrer qu'elle avait déjà entrepris des travaux préparatoires sur ce point. **Le Parlement exige d'ailleurs qu'un réexamen des dispositions générales applicables en matière d'étiquetage intervienne dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement**.

La députée italienne Amalia Sartori (PPE), s'exprimant au nom de Mme Comi (PPE/IT), a concentré son propos sur son **attachement aux dispositions sur le Made In**, tandis que la députée Christel Schaldemose (ALDE/DK) a estimé les demandes du Parlement européen raisonnables et indiqué qu'elle soutenait le délai de 18 mois pour le réexamen des dispositions générales sur l'étiquetage des produits textiles. Plusieurs députés ont par ailleurs mis l'accent sur le besoin d'harmoniser les tailles.

Le représentant de la Commission européenne, Luis Filipe Giraó, a répondu que **la Commission européenne soutenait les amendements sur le Made In et l'étiquetage des substances d'origine animale, mais s'opposait à l'introduction de symboles pour l'identification des fibres**. Concernant une possible révision plus large des dispositions portant sur l'étiquetage, la Commission compte y travailler au cours des deux prochaines années, mais ne souhaite pas se voir imposer un programme détaillé avec une échéance précise.

Le vote du rapport en commission IMCO devrait intervenir le 22 mars 2011.

MARCHE INTERIEUR

Avis négatif de la Cour de Justice sur le projet de création d'un système juridictionnel *ad hoc* pour le brevet unitaire de l'UE

Le 8 mars 2011, la Cour de Justice de l'UE a remis son **avis concernant le projet de système juridictionnel proposé par la Commission européenne pour le futur brevet unitaire de l'UE.**

Au terme d'une réflexion de près d'un an, **la Cour a estimé dans cet avis** que la **Commission européenne devait revoir sa copie.** En effet, les mécanismes institutionnels prévus seraient, selon la Cour, contraire aux Traités européens.

Cet avis ne remet toutefois pas en cause l'établissement d'une coopération renforcée pour établir le brevet unitaire de l'UE, mais la création effective du brevet proprement dite pourrait quant à elle être largement reportée (à défaut de système juridictionnel, pas de brevet...).

Les acteurs de la RDI vont donc devoir encore attendre longtemps...

La Commission européenne réexamine le *Small Business Act*

La Commission européenne a publié, le 23 février 2011, son **réexamen** du "**Small Business Act**" pour l'Europe. Son objet est d'évaluer les actions mises en œuvre au bénéfice des PME au cours des deux dernières années, de définir de nouvelles mesures pour prendre en compte les impacts de la crise économique ainsi que de faciliter la mise en œuvre et l'assimilation des mesures adoptées par l'UE.

Les grandes mesures adoptées par l'UE

La Commission européenne se réjouit de l'adoption de toute une série de mesures :

- **Amélioration de l'environnement des entreprises** : Adoption des directives sur la **facturation électronique** (donnant la même valeur aux factures électroniques qu'aux factures papier) et la **réduction des délais de paiement** (délai maximum de trente jours pour le règlement des factures par les pouvoirs publics et de 60 jours pour le règlement des factures entre entreprises, sauf accord contractuel dérogatoire spécifique), régime facultatif de **comptabilité de caisse** permettant aux PME de ne s'acquitter de la TVA qu'après avoir été payées par leurs clients, ou encore **prise en compte spécifique des PME dans les analyses d'impact** précédant l'adoption de propositions législatives. La Commission regrette toutefois le **blocage actuel au Conseil s'agissant du statut de société privée européenne** ;
- **Accès aux financements** : Mise en place de **mécanismes de garantie de prêt dans le cadre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation** (CIP) ayant d'ores et déjà bénéficié à 100.000 PME, prolongation du **cadre temporaire sur les aides d'Etat** et création du **Forum sur le financement des PME** ;
- **Meilleur accès aux normes et aux marchés publics** : création de **bureaux d'assistance et de sites internet à l'intention des PME** portant sur l'élaboration et l'utilisation des normes, ou encore **réduction des charges administratives pour les PME pour la réponse aux marchés publics.**

La Commission évoque également sa Communication sur l'Union de l'Innovation qui prévoit notamment la création de **nouveaux instruments financiers pour favoriser l'innovation** (prêts, capital-risque et mécanisme de financement du partage des risques) et un soutien aux « **clusters compétitifs à l'échelon international** » (la Commission reste très vague sur ce dernier point dans le texte).

(Suite à la page suivante...)

MARCHE INTERIEUR (Suite...)

La Commission européenne réexamine le *Small Business Act* (Suite...)**Les actions entreprises dans les Etats membres**

La Commission européenne note que plusieurs actions ont été entreprises au sein des Etats membres pour faciliter la vie des entreprises, telles que la **création en France d'un médiateur du crédit ainsi que d'aides financières en faveur des exportations, des stratégies d'accès aux marchés et de la participation à des salons**. Toutefois, la Commission juge les performances des Etats membres hétéroclites et globalement insuffisantes.

Nouvelles actions prévues aux niveaux européen et national

La Commission classe les actions envisagées pour poursuivre la mise en œuvre du *Small Business Act* en **cinq catégories**. Voici ci-dessous les actions les plus concrètes prévues :

1. Renforcer la réglementation intelligente :

- La Commission proposera notamment de simplifier les **exigences de base relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés des SARL**, allongera les **délais minimaux de réponse aux consultations publiques à douze semaines** en 2012 (contre huit actuellement) et examinera l'incidence de tous ses projets d'action sur la compétitivité des PME ;
- Les Etats membres seront invités à présenter chaque année une **planification de la législation relative aux entreprises** devant entrer en vigueur au cours de la période budgétaire suivante, à évaluer l'**impact de leurs législations sur les PME** et à adapter leurs procédures administratives aux besoins des PME.

2. Mieux répondre aux besoins de financement des PME :

- La Commission entend proposer la **création de mécanismes de garantie de prêts renforcés** favorables aux investissements, à la croissance, à la RDI (avec un accent important sur le microcrédit) ; **rationaliser les instruments financiers** de l'UE pour l'après 2013 ; **simplifier les procédures** (notamment via la création d'un cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation) ; présenter un **plan d'action en 2011 sur l'amélioration de l'accès des PME aux financements** ; présenter d'ici 2012 une proposition législative visant à créer un **marché unique européen des fonds de capital risque** (possibilité d'opérer sur l'ensemble du territoire de l'UE) ; ou encore envisager la création d'un **instrument de valorisation des droits de propriété intellectuelle** ;
- Les Etats membres sont invités à assurer une **convergence fiscale** pour éviter une double imposition sur les **investissements transfrontaliers** et à créer des **guichets uniques** pour les PME.

3. Améliorer l'accès aux marchés pour les PME :

- La Commission présentera une **analyse approfondie des pratiques commerciales déloyales** et étudiera l'intérêt d'une nouvelle législation à cet égard ; proposera une législation visant à **créer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés et une nouvelle stratégie visant à simplifier les charges administratives en matière de TVA** ; proposera la **révision du système européen de normalisation en 2011** ; publiera un document d'orientation expliquant les **règles en matière d'étiquetage relatif à l'origine** ; créera une procédure uniforme pour faciliter le **recouvrement des créances transfrontalières** ; proposera une législation visant à favoriser les **modes alternatifs de résolution des litiges** (tels qu'un système de résolution des litiges en ligne dans le domaine du commerce électronique) ; cherchera à améliorer l'**accompagnement des entreprises européennes sur les marchés extérieurs** (conseils sur les questions de réglementation, de normalisation, etc.) ; lancera de nouvelles actions pour **encourager l'activité internationale des clusters** et leur excellence, ainsi que pour améliorer l'Observatoire européen des clusters (la Commission indique que les clusters jouent un rôle important dans l'amélioration de la compétitivité des PME) ;

(Suite à la page suivante...)

MARCHE INTERIEUR (Suite...)

La Commission européenne réexamine le *Small Business Act* (Suite...)

- La Commission et les Etats membres chercheront à accroître l'**interopérabilité électronique**, via la reconnaissance de l'identification et de l'authentification électroniques, ainsi que par la révision de la directive sur la signature électronique ;
- Les Etats membres sont invités à favoriser la **création de réseaux de PME** (notamment en vue de mener des stratégies conjointes d'accès aux marchés tiers).

4. Aider les PME à agir selon les principes du développement durable :

- La Commission proposera la **révision du plan d'action sur l'efficacité énergétique** et un **plan d'action en faveur de l'éco-innovation**, et renforcera les prérogatives du Réseau Entreprise Europe en matière d'accompagnement des PME dans ce domaine ;
- Les Etats membres sont notamment invités à mieux tirer profit des possibilités d'aides d'Etat pour les investissements dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

5. Encourager l'esprit d'entreprise :

- La Commission adoptera une initiative pour l'**entrepreneuriat social** centrée sur les entreprises à finalité sociale en 2011 et promouvra les meilleures pratiques pour la **transmission d'entreprises** ;
- Les Etats membres sont invités à **faciliter la création** (objectif de création en 3 jours pour 100 euros) **et la transmission** (objectif d'un mois) d'entreprises.

Si l'impact de toutes ces mesures sur les PME n'est souvent pas immédiat, l'effort de la Commission pour prendre en compte leurs besoins spécifiques est indéniable et les actions de « simplification » mises en œuvre devraient véritablement bénéficier aux PME à court, moyen et long termes.

ENVIRONNEMENT

REACH : 6 substances chimiques en voie d'interdiction

Six nouvelles substances chimiques « extrêmement préoccupantes » verront leur utilisation bannie dans les 3 à 5 prochaines années au sein de l'UE (voir [amendement](#) de l'annexe 14 du règlement REACH), sauf autorisation individuelle spécifique :

- Le **Musk xylène** (5-tert-butyl-2,4,6- trinitro-m-xylène), utilisé pour la fabrication de détergents, de produits ménagers, etc. (interdiction prévue le 21.08.2014) ;
- Le **MDA** (4,4'-diaminodiphénylméthane), utilisé comme durcisseur dans la fabrication de certains produits adhésifs et de pipes (interdiction prévue le 21.08.2014) ;
- Le **HBCDD** (Hexabromocyclododécane), utilisé afin de **retarder l'inflammation dans le secteur de la construction, des véhicules motorisés et des applications textiles** (textiles automobiles et d'intérieur, et meubles tapissés), (interdiction prévue le 21.08.2015) ;
- Le **DEHP** (Phtalate de bis [2-éthylhexyle]), utilisé comme plastifiant dans des matériaux utilisés pour la fabrication de produits tels que les câbles, le **cuir artificiel**, les fils, les revêtements de sol, etc. (interdiction prévue le 21.02.15) ;
- Le **BBP** (Phtalate de benzyle et de butyle), utilisé comme plastifiant dans des **matériaux utilisés pour la fabrication de textiles, de couches de cuir ou encore de revêtements de sol** (peinture, adhésifs, encres d'imprimante, etc.) (interdiction prévue le 21.02.15) ;
- Le **DBP** (Phtalate de dibutyle), utilisé pour des **applications à base de polymères** (dont revêtements de sol) **et des produits textiles avancés** (interdiction prévue le 21.02.15).

ENVIRONNEMENT

Compendium de projets PCRD sur l'environnement en ligne

La Commission européenne a [mis en ligne](#) des informations sur 114 nouveaux projets portant sur l'environnement conduits dans le cadre du 7e PCRD. Bien que cette base de données soit relativement « brute », elle constitue un outil intéressant permettant une communication mutualisée sur les projets.

EVENEMENTS

A vos agendas !

15.03.11	Lancement de la plateforme des clusters d'innovation organisé par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Lieu : Tournai (programme accessible sur demande), Belgique.
22/23.03.11	10ème Forum Européen sur l'eco-innovation , « <i>Towards a Resource-efficient Economy: From Policy to Action</i> ». Programme . Inscription gratuite via envoi d'un message à l'adresse suivante : etapforum.eu@praxis.be . Lieu: Birmingham, Royaume-Uni.
30/31.03.11	Conférence organisée par les DG SANCO et RTD de la Commission européenne intitulée « Innovation in Healthcare : From Research to Market » portant sur les technologies dans le domaine médical (inscription gratuite en ligne via ce formulaire). Lieu : Bruxelles, Belgique.
31.03/01.04.11	Réunion annuelle de la Plateforme Technologique Textile/Habillement (programme à venir). Lieu : Bruxelles
10.06.2011	Grande conférence sur les résultats de la consultation publique sur l'avenir des programmes européens pour la recherche et l'innovation. Lieu : Bruxelles, Belgique.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

www.euralia.eu

Mail : info@euralia.eu

Antenne d'UP-tex à Bruxelles

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Ligne directe : +32 250 689 10

www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html

martin.caudron@euralia.eu